

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 14
Procuration : 1
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame DOMEIZEL Emilie à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

8 - OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARCOURS À LA CHAN DU ROUGET - DEMANDE DE SUBVENTION.

Dans le cadre d'appel à projet FRAT, Monsieur le Maire sollicite subvention pour un projet d'aménagement d'activité de plein air sur la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole.

Monsieur le Maire, en tant que Vice-Président au tourisme à la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac et à l'Office de Tourisme Margeride en Gévaudan, a proposé une entente entre les communes pour ne pas multiplier les activités de loisirs sur nos territoires et ainsi, permettre au public la découverte de différents espaces de la communauté nord Lozère.

Ainsi, il propose la réhabilitation du bois de la Chan du Rouget de Saint-Alban-sur-Limagnole où le parcours de santé existant est vieillissant. Le projet prévoit l'aménagement d'un Trampoforest. Il s'agit d'un filet de trampoline perché à 3.00 ml de hauteur où parents, grands-parents peuvent accompagner les enfants en toute sécurité. Le coût estimatif du projet s'élève à 27 240.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation de l'aménagement d'un parcours à la Chan du Rouget ;
- **SOLLICITE** subvention auprès du Conseil Départemental de la Lozère au titre du FRAT 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à satisfaire à toutes démarches utiles relatives à ce dossier.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,

Samuel SOULIER

